

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 5 mai 2025
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Yvan Bourgeois
Scrutateurs : Mme Maude Chollet
Mme Sylviane Rey
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président, M. Yvan Bourgeois, ouvre la séance du Conseil Communal à 19h30 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et public. Il annonce que le point 12 de l'ordre du jour, « information sur les projets de l'interface de gare », est supprimé étant donné qu'une séance d'information publique est organisée le 12 mai prochain à 19h (les membres du conseil ont reçu l'invitation par courriel).

Le Président donne lecture de l'ordre du jour modifié
--

1. Appel
2. Assermentation de M. Piretti Loïc suite à la démission de M. Chollet Fabrice
3. Procès-verbal du 24 mars 2025
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. Elections au bureau du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026
Nomination du Président, Vice-Président, Scrutateurs, scrutateurs-suppléants, secrétaire suppléant
7. Préavis municipal no 05/2025
Demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'un espace d'arrêt de bus scolaire et d'aménagement sur la parcelle RF n° 250
8. Préavis municipal no 06/2025
Demande de crédit d'investissement pour la réalisation des arrêts de bus d'Essertes situés sur le territoire communal de Forel (Lavaux)
9. Préavis municipal no 07/2025
Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 pour la création d'un nouveau poste de responsable des ressources humaines
10. Préavis municipal no 08/2025
Demande de crédit d'investissement pour diverses réfections dans le collège d'Oron-la-Ville
11. Préavis municipal no 09/2025
Demande de crédit d'investissement complémentaire relatif au préavis n° 03/2021 (réaménagement de la traversée de Palézieux-Village)
12. Divers et propositions individuelles

Appel

- 60 Conseillers sont présents sur 64. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

Assermentation de M. Piretti Loïc suite à la démission de M. Chollet Fabrice

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut assermenter M. Piretti Loïc en remplacement de M. Chollet Fabrice.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de la prestation de serment.
- **M. Loïc Piretti** prête serment et devient officiellement membre du Conseil Communal.

61 conseillers sont présents (sur 65) après cette assermentation.

PV du 24 mars 2025

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **M. Patrick Minet** ne retrouve pas de trace de l'intervention en fin de lecture du rapport de la commission sur le respect des délais pour les rapports de commissions selon l'article 35 du règlement du conseil communal.
- Page 5 concernant le préavis 02/2025 : la remarque ne porte pas sur la question de la taille du bureau, mais sur le fait que le bureau est déjà mandaté comme géomètre et possède donc un avantage sur les autres bureaux invités. Ceci contrevient aux marchés publics.
- Intervention en page 7 : il se demande si la réponse de M. Daniel Sonnay n'était pas plutôt qu'il n'y avait pas de chemin privé prévu dans l'étude.
- **Le Président du Conseil** prend note des corrections et demande confirmation à M. Daniel Sonnay.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que si un chemin privé suit une desserte agricole, il y a une subvention, mais s'il est totalement privé il n'y en a pas.
- **M. Florian Meyer** : page 5, il souhaite remplacer "M. Florian Meyer voudrait connaître les présentations de géomètre retenues et le bureau qui a eu le mandat." par "M. Florian Meyer voudrait connaître la procédure retenue pour les prestations de géomètre et le bureau qui a eu le mandat."
- Page 9 : il demande de rajouter à "M. Florian Meyer trouve la réflexion régionale intéressante et se dit content de savoir qu'il y a un état des lieux des besoins. Il regrette...".
- **Le Président du Conseil** indique que le PV sera archivé avec les modifications demandées avec remerciements à son auteur.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** annonce que le bureau du conseil a reçu lettre de démission de M. Fabrice Chollet, qu'il lit.
- Au sein du conseil communal d'Oron M. Fabrice Chollet a occupé les fonctions de membre et Président de la COFIN et Président du Conseil de 2018 à 2022, nous le remercions vivement pour

toutes ces années d'engagement politiques pour notre commune et lui souhaitons une bonne continuation dans sa vie privée, professionnelle et associative.

- **Délai donné aux commissions pour rendre leurs rapports** : L'ancien règlement du conseil communal donnait un peu de flexibilité au bureau dans la programmation de ces séances et l'envoi des préavis au commission puisque le délai était **en principe** de 30 jours pour que les commissions rendent les rapports. Cette notion laissant à interprétation a été retirée du nouveau règlement, le délai est aujourd'hui formellement de 30 jours comme l'a rappelé M.Minet lors du dernier conseil. Le bureau a déjà rectifié les dates de ses prochaines séances et dès le conseil du mois de juin, les délais seront respectés.
- **Choix des autorités pour la législature 2026– 2031**, nous devons communiquer les éventuelles modifications à apporter au fonctionnement du conseil communal dont le nombre de conseiller. Les chefs de groupe ont été consultés et à l'unanimité le statu quo a été souhaité. Nous resterons donc à 65 conseillers. Cette décision sera communiquée au canton.
- **Loi sur les communes est en révision et l'avant-projet de loi** : Pour répondre à la demande du canton, au sujet de la Consultation publique de l'avant-projet de loi sur les communes : 6 conseillères communales et conseillers communaux représentant les 4 groupes politiques, Adeline Cardinaux - Laurence Pot – Sylviane Rey – Béatrice Reichardt – André Locher – Daniel Pache – et votre serviteur) se sont réunis le 26 mars pour commenter le projet de loi. Les commentaires ont été transmis au canton.

Communication de la Municipalité

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, souhaite la bienvenue à tous et fait part des communications suivantes :

Stand tenu par la commune durant le comptoir d'Oron: belle réussite et expérience à renouveler en 2027.

Jubilaires le 9 mai 2025 : 3 centenaires dans notre commune et également la doyenne du canton, Mme Andrée Fornallaz. 7 habitants ont 100 ans et plus à Oron.

M. Daniel Sonnay, Municipal, informe de ce qui suit :

Forum économique des entreprises : il a eu lieu le 24 avril dernier durant le comptoir avec la présence de M. Borloz, conseiller d'Etat en charge de la formation professionnelle entre autres.

- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe que :

Temple de Palézieux : des fissuromètres sont posés pendant quelques semaines, en attente des données, qui permettront de déterminer la possibilité ou non de rouvrir le temple au public et/ou la nature des travaux à effectuer.

Elections au bureau du Conseil pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 Nomination du Président, Vice-Président, Scrutateurs, scrutateurs-suppléants, secrétaire suppléant

- **Le Président du Conseil** informe qu'il faut nommer un nouveau Président du Conseil pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026. Il demande s'il y a des candidatures.
- **Mme Christine Bise Demay** propose Mme Anouk Hutmacher.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. Il demande s'il y a des candidatures pour le poste de Vice-Président(e).
- **Mme Céline Dovat** propose M. Cédric Rittener.

- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune autre personne n'est proposée. Il informe que Mme Maude Chollet et Sylviane Rey restent en place comme scrutatrices et Mesdames Sylvie Chapuis et Tina Zaugg scrutatrices-suppléantes.
- **Le Président du Conseil** constate qu'il n'y a pas d'autre candidature. Il précise que Mme Maude Chollet reste secrétaire suppléante.

L'assemblée les élit par acclamations.

Mme Anouk Hutmacher est élue Présidente du Conseil

M. Cédric Rittener est élu Vice-Président

Mmes Maude Chollet et Sylviane Rey sont élues scrutatrices

Mmes Sylvie Chapuis et Tina Zaugg sont élues scrutatrices-suppléantes

Mme Maude Chollet est élue secrétaire suppléante

PREAVIS N° 05/2025

Demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'un espace d'arrêt de bus scolaire et d'aménagement sur la parcelle RF n° 250

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Victor Agassiz**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** est surpris d'apprendre que cette parcelle se situe en DSGSA et demande si ce changement est dû au futur plan d'affectation.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, indique qu'actuellement cette parcelle est en zone d'utilité publique, avec la possibilité d'y construire une école et un logement type studio par exemple. Son affectation sera à revoir avec le PAcom. Il précise que la commune souhaite garder cette parcelle.
- **Mme Sophie Boudry** remercie la Municipalité pour la séance d'information publique du futur quartier de la Clef des Champs à Palézieux-Gare. Elle relève le souci de certains parents habitant le quartier de la Marouette, et si un arrêt de bus sera prévu à la gare également.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, fait part qu'une étude de sécurisation du domaine public a été effectuée. Cette étude sera refacturée aux promoteurs du futur quartier de la Clef des Champs pour information. Il n'est pas prévu de faire un arrêt de bus ailleurs que sur la parcelle RF 250.
- **M. Philippe Demierre** demande si l'arrêt de bus définitif sera remis à l'emplacement actuel. Il relève également qu'il n'y a pas d'éclairage prévu pour cet arrêt de bus provisoire et pas de frais de remise en état. Il trouve le montant du préavis conséquent et demande si d'autres endroits ont été étudiés.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond qu'il s'agit d'un endroit stratégique et d'autres possibilités ont été étudiées. Il rappelle que la Rte de Bossonnens sera totalement refaite donc également en chantier. Il s'agit de la meilleure proposition.

- **M. Patrick Minet** constate que l'ancienne branche (Rue de la Gare), qui descend sur la gare avec des barrières le long de la grande route serait un bon endroit pour faire un arrêt de bus provisoire à moindres coûts.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, relève que l'accès serait directement sur la route cantonale et il rappelle que cette dernière sera totalement en travaux.
- **M. Patrick Minet** ne comprend pas la problématique car les écoliers devront de toute manière longer les travaux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que c'est difficile de remettre les bus dans la circulation, surtout côté tronçon place de parc. Sur la parcelle prévue, le rond-point permet un meilleur flux.
- **M. Florian Paccaud** demande si le futur arrêt de bus laissera un endroit pour que les enfants puissent continuer de jouer.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, informe qu'un grillage sera installé pour la sécurisation de la place de jeux. L'utilisation de cet arrêt de bus provisoire durera jusqu'à la fin de la première étape de réalisation du quartier de la Clef des Champs.
- **M. Philippe Demierre** demande si le promoteur participe au financement de cet arrêt de bus provisoire.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond que l'arrêt de bus actuel est sur la parcelle du promoteur. Une partie du financement de l'arrêt de bus définitif sera refacturé au promoteur.
- **Mme Béatrice Reichhart** demande si le bitume prévu pour les places de parc fait sens par rapport au plan climat.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, précise que l'arrêt de bus sera en enrobé et pour la place de parc, le bitume est à étudier.
- **M. Florian Meyer** s'exprime au nom du GRINDOR : ce dernier est favorable à une sécurisation de l'arrêt de bus scolaire mais le coût de cet arrêt provisoire soulève des interrogations. Le préavis ne mentionne pas d'autres alternatives. L'utilisation du chemin vers la Rue de la Gare serait une bonne solution. La gestion du trafic est nécessaire dans toutes les solutions.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond que, depuis le pont CFF direction Bossonnens, une voie de circulation sera fermée. Dans le préavis présenté, il y aura une sortie pour le bus scolaire. Il est conscient que le montant du préavis est élevé mais l'arrêt de bus sera conforme. Il précise que la commune a de nombreux arrêt de bus à remettre aux normes. Il est convaincu par cette solution.
- **M. Patrick Minet** souligne que la sécurisation est importante et il réfute la mise en danger des enfants avec la solution vers la rue de la Gare qui sera moins onéreuse. Il est contre ce préavis et il n'y a pas solution pour un cheminement sécurisé des enfants.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, trouve que c'est une bonne solution. La place de jeu sera sécurisée et avec un arrêt de bus à proximité. C'est une solution 2 en 1. Ce choix est clair et fondé.
- **Mme Sylvaine Rey** donne lecture du texte suivant :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité

Cher.e.s Collègues,

Je me permets de prendre la parole, devant cette assemblée, en tant qu'habitant du quartier de l'Orée-des-Bois, dont plusieurs immeubles locatifs jouxtent la parcelle RF250, dont il est question dans le présent préavis 05/2025.

Que ce soit mes voisins ou moi-même, nous ne contestons nullement la nécessité de prévoir un emplacement différent, pour la desserte des Scolacars, afin de préserver la sécurité des jeunes élèves, durant la période de travaux de construction. Nous ne sommes pas des irréductibles gaulois et ne nous opposerions pas « juste pour le principe » à tout projet.

Néanmoins et comme je prends la parole autant en mon nom propre qu'en rapportant des propos déjà partagés avec d'autres habitants du quartier de l'Orée-des-Bois, j'utiliserai désormais le nous nous avons été quelque peu surpris et déstabilisés par l'option qu'a retenue la Municipalité, pour cet arrêt de desserte des bus scolaires.

Je précise que j'ai dû modifier le texte que j'avais préparé, en fonction des questions qui ont déjà été posées ce soir et des réponses que la Municipalité y a apportées.

Encore au cours de la précédente législature, le conseiller municipal alors en charge des écoles, M. Christian Bays, avait déjà attiré notre attention, de manière informelle, sur la nécessité qu'aurait la Commune d'Oron, de trouver une solution temporaire, pour la question des bus scolaires... A cette époque M. Bays avait évoqué la possibilité d'un arrêt de bus qui se situerait en parallèle de l'axe cantonal Route de Bossonnens. Par rapport aux différentes alternatives, qui ont été évoquées ce soir, j'ai pris bonne note des motifs qui ont poussé la Municipalité ne pas retenir cette option, à cause des travaux à venir précisément sur cette portion de la route cantonale.

Ce qui retient notre attention, dans la variante actuellement retenue par la Municipalité et faisant l'objet du préavis 05/2025 :

La part dédiée au futur arrêt de bus scolaire, au sein même de la parcelle RF 250, implique le bitumage d'un bon tiers de la parcelle.

Par rapport au trafic supplémentaire qui en découlera, au sein même de notre quartier familial, qui est en zone 30, nous nous interrogeons si les normes et distances de sécurité sont respectées. Je reviendrai juste après sur ce questions de sécurité, notamment en relation avec les interactions véhicules motorisés (voitures privés, Scolacars) et piétons ou cyclistes

La Municipalité a défini, dans la variante présentée, une clôture bordant la parcelle, surtout par rapport à la proximité avec la Route de Bossonnens (route cantonale).

Cette option est la bienvenue et aurait certainement déjà été accueillie favorablement par les habitant.e.s du quartier de l'Orée-de-Bois, si les clôtures de protection avaient été installées antérieurement, sur tout le pourtour de la parcelle RF 250, dans son intégralité.

Concernant la sécurité :

A la page 2 du préavis, la Municipalité s'exprime ainsi : « Cet aménagement, bien que limité pour une durée estimée de 5 ans environ, devra répondre aux exigences de sécurité, de fonctionnalité et d'accessibilité en matière de transports scolaires »

Plus loin, en page 6 du préavis, la Municipalité écrit ceci : « Compte tenu du caractère temporaire de cet aménagement, certaines dispositions s'écarteront légèrement des prescriptions réglementaires applicables à la zone. Ces écarts restent acceptables, dès lors que le projet répond à un besoin de sécurité publique et que son caractère provisoire est clairement établi dans le dossier d'enquête ».

Autant que possible, nous souhaiterions obtenir des précisions sur ces deux points précis :

- Sur quelles normes précisément le projet, tel que présenté dans le préavis 05/2025, s'écarte légèrement des prescriptions réglementaires applicables à la zone ?
- Et comment et par qui est défini « l'acceptabilité » de ces écarts ?
- Est-ce qu'une instance décisionnelle, au niveau cantonal, a la compétence d'évaluer l'acceptabilité de ces écarts, par rapports aux normes courantes ?

L'objet sur lequel le Conseil communal doit se prononcer ce soir, pourrait presque paraître anecdotique et son acceptation pourrait n'être considérée que comme une simple formalité.

Néanmoins cet objet en lui-même est lié à un projet de beaucoup plus grande envergure. Dès lors, je me permets de vous exprimer ce soir des inquiétudes réelles déjà partagées par de nombreux habitant.e.s de Palézieux-Gare :

Le futur Quartier de la Clé des Champs, suscite, pour certains beaucoup d'enthousiasme. Ce n'est pas le cas de tout le monde, loin s'en faut. La Municipalité a pu le mesurer, à l'aulne de la séance d'information publique du 14 avril 2025.

Que la Municipalité se réjouisse de l'aboutissement et de la concrétisation d'un projet de « développement » et de densification du territoire, mené de longue haleine, nous pouvons le concevoir.

Néanmoins, nous attirons l'attention des autorités communales sur la nécessité et leur devoir de veiller sur l'ensemble de la population de Palézieux-Gare, et de ne pas se focaliser, des étoiles plein les yeux, uniquement sur les futurs habitants du nouveau quartier « qui vend du rêve ». Les personnes qui sont établies de longue date à Palézieux-Gare et qui ont décidé d'y rester (par pur choix ou par nécessité économique) méritent tout autant la considération et d'être prises en compte, dans les intérêts de la Commune.

Concernant le rôle futur de la parcelle RF250, qui a déjà beaucoup fait parler d'elle, décidément :

Une fois que son rôle de pôle de dégagement des bus scolaires sera arrivé à son terme, les habitant.e.s de Palézieux-Gare espèrent que la Commune effectuera un choix approprié, quant à la future affectation de cette parcelle. Nous relevons que dans le préavis 05/2025 soumis au vote du Conseil Communal, ce soir, la question de la remise en état. Si je m'en réfère à la réponse récemment formulée par M. Olivier Sonnay, j'ai cru comprendre que la Municipalité n'excluait pas de garder la clôture et le fractionnement de la parcelle, avec une part en « enrobé » (bitume) et l'autre en partie « préservée » en verdure. Je souligne qu'ayant eu l'opportunité d'examiner les plans du futur quartier de la Clé des Champs, j'ai été bien en peine de repérer l'emplacement futur d'une nouvelle desserte de bus scolaires.

Nous tenons à relever devant le Conseil communal ici réuni ce soir que, suite à l'interpellation écrite d'habitant.e.s du quartier de l'Orée-des-Bois et en tenant compte des questions soulevées, la Municipalité a récemment proposé une rencontre, encore à venir, avec une « délégation » de citoyen.ne.s porteurs des préoccupations du quartier, quant à la future affectation de cette parcelle verte, par rapport à la réalité du terrain et en prenant compte autant que possible, les besoins de la population. Nous saluons cette volonté d'entamer un dialogue constructif.

Je conclurai mon intervention en relevant le point suivant, dont mes voisin.e.s et moi-même sont convaincus :

Une commune qui se développe, cela peut être le signe d'une certaine prospérité. C'est probablement également une source de rentrées financières supplémentaires potentielles, mais également des charges.

Néanmoins, tout processus de développement devrait, idéalement, être raisonné et maîtrisé. Et la Commune qui choisit une forme d'expansion doit être en mesure, dans le même temps, d'avoir le souci et de se porter garante du bien-être de tou.te.s ses habitant.e.s, les plus anciens comme les plus récents installés.

Enfin, à titre personnel, j'attire l'attention de la Commune sur le point suivant : bien que je sois certaine qu'une partie des habitant.e.s du quartier de l'Orée-des-Bois seront conciliant.e.s et comprendront la préoccupation de la Commune d'Oron, par rapport à la sécurité des élèves, durant les travaux de construction de la Clé des Champs, je ne peux pas anticiper la réaction de certain.e.s, lorsqu'il.elle.s auront pris la mesure du changement que ces mesures transitoires, telles que présentées dans le préavis 05/2025, impliqueront dans leur quotidien.

Je vous remercie pour l'attention portée à ma prise de parole dont je suis consciente qu'elle dépasse l'usage courant. »

- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, ne pensait pas que ce préavis ferait autant parler. Il a l'impression que c'est juste pour le bien-être d'un quartier. Il s'agit d'un arrêt de bus provisoire. Une entrevue avec une délégation de l'Orée des Bois est prévue.
- **Mme Sylviane Rey** remercie la Municipalité pour cette future entrevue. Comme il s'agit d'une zone 30 km/h, elle demande si la largeur de la route est respectée pour le type de véhicule Scolacar et précise qu'elle ne connaît pas exactement les normes.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, rappelle que le projet a été fait par un bureau d'ingénieur qui connaît ces normes. De plus, il n'y a que 4 bus scolaires par jour, donc pas un grand trafic.
- **M. Sébastien Massard** relève que, pour la solution proposée par Grindor à la Rue de la Gare, il y a une sortie de parking privée et différents accès. Il soutient donc ce préavis.
- **M. Philippe Demierre** revient sur l'arrêt de bus actuel qui est sans issue avec l'accès riverain. Ce n'est pas plus dangereux que dans un quartier résidentiel.

- **M. Roger Crausaz** trouve le projet de la commune sécurisant et soutient ce préavis.
- **M. Christophe Rebetez** fait part que le conseil est invité à se prononcer sur un projet, il faut l'accepter et il salue le travail de la Municipalité.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote du préavis.

Résultat : le Préavis 05/2025 est accepté par 43 oui, 10 non et 7 abstentions.

PREAVIS N° 06/2025

Demande de crédit d'investissement pour la réalisation des arrêts de bus d'Essertes situés sur le territoire communal de Forel (Lavaux)

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **Mme Muriel Vernier**, Présidente de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Daniel Pasche** remercie la Municipalité d'avoir pensé à un arrêt de bus à Essertes. Il s'est renseigné à la DGMR et a appris que le 50% serait subventionné par le canton. Il constate que le prix présenté ne sera pas juste. Il demande également si les prestataires de bus ont été contactés.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, comprend bien la frustration mais cet arrêt de bus n'est pas sur notre commune même si plusieurs habitants de la commune l'utilisent. Une séance a eu lieu avec le voyer et le syndic de Forel, la demande a été rapide et l'objectif est que cet arrêt de bus soit en fonction pour l'automne.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, soulève que, comme demandé dans le rapport de la commission ad hoc, des poubelles seront installées par notre commune et seront vidées par le service de voirie de la commune de Forel.
- **Mme Françoise Leemann** trouve que ce n'est pas très représentatif car des habitants des communes voisines utilisent cet arrêt de bus.
- **Mme Béatrice Reichhart** constate qu'il y a des magnifiques arrêts de bus à Palézieux-village et demande si c'est possible d'avoir une uniformisation des arrêts de bus sur le territoire communal.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond que le type d'abri n'a pas encore été validé et qu'il sera certainement difficile d'uniformiser tous les abris de bus. Il prend note de la demande.
- **M. Patrick Minet** précise que ce ne sera pas possible d'avoir le même abri de bus qu'à Palézieux-Village à cause de l'accès handicapé.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote.

Résultat : le Préavis 06/2025 est accepté avec 1 abstention.

PREAVIS N° 07/2025

Demande de crédit complémentaire au budget de fonctionnement 2025 pour la création d'un nouveau poste de responsable des ressources humaines

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. David Platel**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** demande confirmation que le salaire inclut les charges patronales.
- **Le Président du Conseil** confirme que les charges patronales sont incluses et que le rapport de la COFIN a été corrigé dans ce sens. Il constate que la parole n'est pas demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 07/2025 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS N° 08/2025

Demande de crédit d'investissement pour diverses réfections dans le collège d'Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Raphaël Mayor**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, comprend la position financière de la COFIN d'où son avis négatif sur ce préavis. L'objectif de présenter un seul préavis est de pouvoir ensuite échelonner les travaux qui doivent se faire principalement durant les vacances scolaires. Le système d'éclairage est vétuste, il faut uniformiser l'accès sécurisé des bâtiments. Le complexe scolaire doit être terminé et il faut accepter ce préavis.
- **Mme Anouk Hutmacher** remercie la Municipalité pour les explications dans le préavis. Toutefois, elle s'interroge sur les tableaux interactifs des classes 3P-6P, car il s'agit d'écrans.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, informe qu'il s'agit d'une demande de l'établissement scolaire et du programme d'enseignement de notre canton.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, confirme que la demande vient de l'établissement scolaire dans un souci d'uniformiser les classes car les besoins changent d'une année à l'autre. De plus, ces tableaux sont un moyen didactique et pédagogique. Un smartphone est nettement plus nocif comme écran.
- **Mme Anouk Hutmacher** rappelle qu'il s'agit quand même d'écran.
- **M. Daniel Pasche** voudrait être certain qu'il y a uniquement des besoins essentiels dans le préavis présenté ce soir.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, est persuadé qu'il n'y a pas d'abus et certains travaux sont indispensables. Il faut avoir un ensemble cohérent pour ce site scolaire. Des économies sont possibles par rapport à l'éclairage led. Et il n'y a pas de luxe.
- **Mme Muriel Vernier** s'interroge sur les tableaux interactifs autant pour le bâtiment 2 (classes 1-2P) que le bâtiment 1. Pourquoi y en a-t-il que 7 alors qu'il y a plus de classes ? Elle fait part également de l'urgence de changer les fenêtres, car elles ne peuvent pas être ouvertes.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, répond que, pour le bâtiment 1, un préavis va être présenté pour la rénovation des façades et des fenêtres. Il rappelle que ce bâtiment est monument historique donc soumis à certaines contraintes architecturales.

- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe que les classes 1-2P ne sont pas équipées de tableau interactif.
- **Mme Muriel Vernier** indique que, dans le bâtiment 2, il n'y a que des classes 1-2P.
- **Mme Sophie Boudry** comprend que certains travaux sont urgents, comme la sécurisation mais que les tableaux pourraient attendre.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, précise que c'est possible de mettre les tableaux au budget 2026.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, informe que les tableaux interactifs sont payés par le canton.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, précise que le canton achète un grand nombre de tableaux interactifs qui sont ensuite revendus aux communes à bas prix. Mais il ne faut pas oublier qu'il faut raccorder les tableaux sur un support et ceci est à charge de la commune.
- **M. Philippe Demierre** revient sur les finances. Il constate que depuis la première séance du conseil communal de l'année, il y a pour environ CHF 900'000.- de préavis d'acceptés, ce soir environ 2 millions. Les investissements sont conséquents. Où va-t-on ?
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, comprend la crainte fondée et informe que, ces deux dernières années, la commune a pu faire des remboursements. Actuellement, nous avons CHF 50 millions de dettes et le plafond d'endettement se monte à CHF 90 millions. Il informe que lors de la présentation des comptes 2025 au prochain conseil, une présentation de l'évolution financière de la commune sera présentée.
- **Mme Antoinette Décastel** remercie la Municipalité pour les informations et demande si les tableaux interactifs pourraient faire l'objet d'un autre préavis.
- **M. Christophe Rebetez** indique qu'il y a plusieurs membres du CET qui ont la casquette de conseiller communal. Il a été mentionné une certaine planification des travaux d'où les montants de paiement échelonnés. Il soutient ce préavis pour la qualité de travail des enseignants et des élèves.
- **M. Patrick Minet** se pose la question du processus démocratique, en entendant dire : c'est une demande de l'établissement ?
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, souligne qu'il faut faire la différence entre un tableau noir et interactif. Il s'agit de besoin pédagogique.
- **M. Daniel Pasche** dépose l'amendement suivant : suppression de l'achat de tableaux interactifs (8 pièces), pour un montant de CHF 80'000.- TTC.
- **Le Président du Conseil** a pris note de cet amendement et continue la discussion.
- **M. Patrick Minet** demande la démarche de processus des demandes.
- **Mme Monique Ryf, Municipale**, répond que le directeur propose au bureau de référence et ce dernier informe la Municipalité.
- **M. Jérôme Vinay** demande la durée de vie de l'électronique, comme il y en a énormément.
- **M. Thierry Menétrey, Municipal**, précise que les tableaux interactifs sont imposés par le canton et ont une garantie de 2 ans. Le préavis 02/2019 est presque bouclé avec des comptes dans le vert. Les moyens d'enseignements évoluent et il faut former les enfants.
- **M. Victor Agassiz** pense que l'égalité pour les enfants est importante et il est d'accord pour l'achat des tableaux.
- **Mme Fanny Meyer** demande si le bouclage des comptes du préavis du collège (bâtiment 4) est connu.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, répond que les comptes sont presque bouclés. Il reste les aménagements extérieurs. Une présentation est prévue au mois de juin avec les comptes 2024.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le l'amendement.

Résultat : l'amendement « suppression de l'achat de tableaux interactifs (8pièces), pour un montant de CHF 80'000.- TTC est refusé par 35 non, 11 oui et 14 abstentions.

- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 08/2025 est accepté par 34 oui, 16 non et 10 abstentions.

PREAVIS N° 09/2025

**Demande de crédit d'investissement complémentaire relatif au préavis n° 03/2021
(réaménagement de la traversée de Palézieux-Village)**

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc et de la COFIN.
- **M. Roger Crausaz**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Michel Bovy**, Président de la commission des finances, donne lecture résumée du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **Mme Stéphanie Jubin** demande si la position du canton concernant le giratoire actuel est connue. Serait-il possible de le conserver en l'état ? Au cours de ces dernières années, le canton a mis en place une : « Stratégie cantonale de promotion du vélo 2035 », est-ce que la Municipalité peut nous garantir que le Canton ne planifiera pas de nouveaux travaux sur ce giratoire dans ces prochaines années ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique qu'il n'est pas possible de garantir qu'un jour il ne faudra pas faire de modification. La signalisation du giratoire doit être remise aux normes.
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, ajoute que la DGMR a rendu un préavis positif et qu'il faut attendre les résultats pour la stratégie vélo. Il informe que si le giratoire est remis comme avant les travaux de la traversée de Palézieux, il n'y aura pas de mise à l'enquête.
- **M. Sébastien Massard** propose l'amendement suivant : « demandé à la Municipalité de conserver le rondpoint du battoir sur la Grande Rue dans son état actuel tout en respectant la législation actuelle ».
- **Le Président du Conseil** a pris note de cet amendement et ouvre la discussion sur celui-ci.
- **Mme Françoise Leemann** demande des renseignements sur l'enquête publique.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, fait un historique du giratoire. Si le giratoire est remis en état comme avant les travaux, il aura un coût de CHF 30'000.- comme indiqué dans le préavis. Si les deux voies sont laissées, il faut remettre à l'enquête publique.
- **M. Florian Meyer** a bien entendu les arguments que c'est moins confortable pour les véhicules lourds d'avoir deux pistes car c'est étroit. Il est contre l'amendement.
- **Mme Sylviane Rey** est d'avis de revenir à l'état d'origine.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le l'amendement.

Résultat : l'amendement « demandé à la Municipalité de conserver le rondpoint du battoir sur la Grande Rue dans son état actuel tout en respectant la législation actuelle » est refusé par 30 non, 16 oui et 14 abstentions.

- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 08/2025 est accepté par 54 oui, 6 abstentions.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- M. Daniel Pasche : donne lecture du texte suivant :

« Par la présente, en vertu de l'article 64 du règlement du Conseil communal, je me permets d'adresser à la Municipalité la question suivante :

J'ai bien entendu le projet de la Municipalité de parler prochainement de l'avenir financier de notre commune.

Les nombreux préavis d'investissements récents ou en préparation, représentent déjà près de CHF 2'965'000 pour l'année 2025, et je constate qu'ils semblent dépasser les montants budgétés dans la planification des investissements 2025-2029

Et cette question financière prend encore davantage de relief dans le contexte de l'ouverture prochaine du nouveau quartier "La Clé des Champs", qui devrait amener :

 - 1'000 à 1'200 nouveaux habitants (env. +15 à 20 % de population),
 - env. 200 enfants supplémentaires,

donc des besoins accrus en matière de :

 - capacités scolaires,
 - infrastructures sportives et de loisirs,
 - crèches/garderies et prestations sociales,
 - voirie, mobilité, transports,
 - personnel administratif communal,
 - sécurité

Je souhaiterais donc savoir :

◆ Comment la Municipalité évalue-t-elle la soutenabilité financière de tous nos projets futurs ?

Je souhaite que la Municipalité présente au Conseil une vision stratégique pour les 5 à 10 prochaines années, tenant compte de :

 - la priorisation des investissements à venir,
 - leur mode de financement envisagé (autofinancement, emprunts, subventions, autres),
 - et l'évolution attendue de la fiscalité et de la dette communale ?

Je vous remercie d'avance pour les éléments que vous voudrez bien partager avec le Conseil ».
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, en a pris note.
- **M. Christophe Rebetez** revient sur la réussite de la fête cantonale des pompiers de Mézières ce week-end. Il remercie la Municipalité pour son soutien.
- **M. Fanny Meyer** demande des nouvelles de la zone 30km/h à la gare.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que cela avance bien, il est encore en discussion avec les TPF mais espère que cela puisse être en vigueur pour la fin de l'année.
- **Mme Anouk Hutmacher, donne lecture du texte suivant :**

Un grand merci pour la séance d'information du 14 avril concernant le futur quartier de la Sauge, qui entre temps est devenu le quartier de la Clé des Champs. La présence de la Municipalité incorpore à cette réunion et le déplacement d'un public très nombreux malgré l'agenda un peu

surprenant au premier lundi des vacances scolaires, prouve que ce projet questionne et interpelle largement.

Beaucoup de monde, beaucoup d'informations et de bonne qualité. Personnellement, j'y ai trouvé les arguments pour me convaincre qu'il s'agit d'un bon projet, à condition que les promesses énoncées en matière de commerce et de vie sociale soient effectivement soutenues et tenues.

J'ai deux questions que je souhaite soumettre à la Municipalité :

1. Le projet est privé. Il comporte un label qui prend des engagements en matière social et environnemental. : ses promoteurs nous disent qu'il s'agira d'un quartier labellisé SNBS Quartier et Minergie où l'on trouvera, je cite la plaquette vantant le quartier « *la rue centrale, véritable âme du quartier, accueillera un centre de services centralisé qui facilitera la vie des habitants du quartier. Cet espace convivial deviendra le foyer d'une variété d'ateliers et d'événements sociaux, encourageant les interactions entre les résidents.*

À quelques pas, on trouvera une épicerie, un atelier de réparation de vélos ou encore des espaces dédiés au télétravail. Ponctuellement, un marché de produits locaux et favorisant les circuits courts animera les lieux ».

Ma première question est la suivante : dans ce projet, en ce qui concerne l'espace public, de son aménagement, de sa préservation et de sa gestion, quel rôle la Municipalité entend-elle jouer pour que ces projets ambitieux et séduisants voient le jour et surtout se pérennisent dans le temps ?

2. Suivant cette réunion, je m'installe dans la lecture du 24Heures du jour et tombe sur un article relatant les inquiétudes de certains élus lausannois autour de la gestion des incivilités dans le nouveau quartier des Plaines du Loup. Pour rappel, ce nouveau quartier a été implanté sur un secteur jouxtant une zone d'habitations peu privilégiée mais qui jouissait néanmoins d'un bel espace de liberté alentour. Plusieurs espaces précédemment aménagés (en mode squatteurs il est vrai) en terrain de foot, de détente ou de jeux pour les petits, ont été confisqués au profit d'un projet d'habitation ... pour des milieux on va dire... un peu mieux favorisés. Les difficultés de cohabitation, les conflits de territoire et les déprédations ont assez vite douché les bonnes intentions des nouveaux arrivants.

La lecture de cet article m'a bien vite ramenée aux inquiétudes et aux mouvements d'humeur qui ont rapidement étayés les propos des habitants des quartiers Jonquilles et Anémone de Palézieux-Gare pour qui le projet de la Clé des Champs représente un bouleversement notoire de leur habitat et de leur lieu de vie.

Ma deuxième question est donc : Quelle attention la Municipalité entend-elle porter à l'intégration des quartiers Jonquilles et Anémones dans le nouveau plan de quartier dont le centre se déplacera vraisemblablement vers la Clé des Champs ? En cela, quelle attention, la Municipalité entend-elle porter à ce que les habitants des quartiers historiques de Palézieux-Gare gagnent *in fine* et *pour de vrai* en qualité de vie après qu'ils auront subi les nuisances liées à des années de chantier pour la construction du nouveau quartier ?

Je vous remercie »,

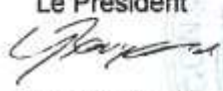
- **M. Olivier Sonnay, Syndic**, concernant la question de l'utilisation de l'espace public, informe qu'il n'a pas de réponse à 100%. Une partie de l'espace va passer en domaine public. La municipalité est consciente des enjeux. Le promoteur a mandaté, pour une durée de deux ans après les travaux, une société pour faire de la promotion avec des animations.
- **Le Président du Conseil** informe que la course d'école du conseil communal aura lieu le dimanche 5 octobre 2025. Plus d'information suivront.

Comme la secrétaire du conseil communal, Mme Lorraine Bard sera exceptionnellement absente pour le conseil de juin, elle est vivement remerciée par le Président pour son travail. Un présent lui est remis et l'assemblée applaudit. Il remercie les membres du Conseil d'être venus ce soir et pour la bonne tenue des débats.

La séance est levée à 22h45.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 12 mai 2025

Au nom du Conseil communal

Le Président	La Secrétaire
	
Yvan Bourgeois	Lorraine Bard

